

Gestion des déchets : informations 1^{er} trimestre 2019



Le Président, les Vices-Présidents et les équipes du **SIMER** vous adressent leurs **meilleurs vœux** pour la nouvelle année.



Distribution des sacs en mairie et PASS déchets : comment ça fonctionne ?

À partir du **1^{er} janvier 2019**, le PASS déchets sera **obligatoire** pour obtenir des sacs, il remplace l'ancienne carte de dotation. Les mairies qui distribuent des sacs aux particuliers devront obligatoirement leur demander le PASS déchets pour leur remettre leur dotation annuelle et les enregistrer pour assurer le bon suivi des usagers.

1 FORMULAIRE EN LIGNE À COMPLÉTER

Via ce formulaire vous pourrez :

→ **Enregistrer** une remise de sacs pour un usager muni de son PASS déchets.

→ **Commander** un PASS déchet pour un nouvel arrivant.

1 ASSISTANCE À VOS CÔTÉS

Une question, un souci ? Le SIMER met à votre disposition une assistance dédiée.

Par téléphone 05 49 91 99 60

Par mail passdechets@simer86.fr



N'hésitez pas à enregistrer le lien du formulaire dans vos favoris ! >> Cliquez ici <<

Garde-corps en déchèterie



Un nouveau système de garde-corps garantissant la sécurité des usagers tout en facilitant le vidage des déchets verts et des gravats est mis en place sur les sites de Charroux, Chauvigny, Civaux/Valdivienne, Civray, La Tri-mouille, Lussac-les-Châteaux, Millac, Saint-Savin, Verrières.

Redevance 2019 : + 5 € / foyer



Les raisons de la hausse :

- L'augmentation de 10% du prix de l'enfouissement par SéchÉ Éco Industries, soit + 80 000 €
- L'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), perçue par l'État sur chaque tonne enfouie de + 1 € / tonne, soit + 22 000 €

Broyage de végétaux



Vous êtes intéressés pour organiser une session de broyage de branches dans votre commune ?

→ **Contactez-nous :**

Laurent Volatron
06 71 84 93 25
laurent.volatron@simer86.fr